

**Pis
QUAND ON DIT
QUE NOUS, LES
JEUNES,
N'AVA NOTRE
VOYAGE...**

Les jeunes entendent déranger!

Les jeunes de la CSN s'apprêtent à «déranger», à lancer des remises en question sur la table, à faire du «brasse-camarades», à pousser leurs revendications et leurs points de vue, à s'affirmer, quoi! Ça promet...

Henri Jalbert a interviewé Nathalie Moreau.

Page 3



Pour faire de beaux vieux

Quand devient-on vieux? Aux inégalités du passé viennent s'ajouter des considérations éminemment politiques et économiques: indépendamment de toute usure biologique, nous pourrions être déclarés vieux à quarante-cinq ans ou à soixante-dix, selon qu'il plaira aux décideurs...

«La plupart des gens arrivent à la retraite trop abîmés pour vivre ce qu'ils voudraient vivre», rapporte Lucie Laurin d'un récent colloque de l'IRAT sur le sujet.



Page 6

Scènes de la vie syndicale

Un boss à l'épiderme sensible obligé, à coups d'aiguilles à chapeau, de se réfugier au sommet d'un poteau; Michel Chartrand et Camillien Houde qui dissertent gentiment, si l'on peut dire..., dans un poste de police; et le même Michel Chartrand qui, de sa voix tonitruante, en plein bar, se moque du nouveau ministre du Chômage et de l'Assimilation, Jean Marchand lui-même!

Ce sont quelques-unes des scènes de la vie syndicale que nous avons racontées.

là quelques-unes des de la vie syndicale d'hier que nous avons racontées. Pierre Vadeboncoeur, avec sa verve et sa finesse habituelles. Absolument hilarant!

Page 12



UN JOUEUR
TRÈS PRISÉ...



"A MA
TROISIÈME
PRISE"... SNIF...
CHUS PAS MIEUX
QUE MORT!"

GARVOTTE

Coordination
Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction
Louis Blackburn
Michel Crête
Lise Dumont
Guy Ferland
Henri Jalbert
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Collaborations
Normand Beaudet
Jean-Ann Bouchard
Jacques Bourdouxhe
Jacques Guay
Louis-Serge Houle
Claude Saint-Georges
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

Photographes
Alain Chagnon
Robert Fréchette
Guy Ouellet
Hélène Rochon

Conception graphique
Jean Gladu
Montage informatique
Cintia Ferraro
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste
Garnotte

Impression
Métropole Litho

Distribution
L'équipe de
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires:

Courrier de 2e classe
«Autorisation en cours»

Avis de changement d'adresse:
CSN adressage
1601 de Lorimier
Montréal H2K 4M5

RÉDACTION
514-598-2159
DISTRIBUTION
514-598-2233

POINT DE VUE

Le «progrès social» selon Jean Coutu

(NDLR: le texte qui suit a été envoyé par l'auteure au Journal de Montréal suite à un article paru dans ce quotidien.)

Vous reproduisiez, il y a peu, des extraits d'une conférence donnée par M. Jean Coutu, au Canadian Club. Celui-ci y qualifiait de réactionnaires les groupes qui s'opposent à l'extension des heures d'ouverture des commerces le dimanche. Il argumentait également que, face à ses voisins américains plus libéraux et aux provinces limitrophes, le Québec ne peut se complaire dans un immobilisme dépassé.

Je voudrais d'abord souligner à M. Coutu qu'il revient aux Québécoises et aux Québécois eux-mêmes de définir leurs besoins en matière de consommation. Ni l'Ontario, ni les États-Unis ne nous ont demandé la permission pour établir leur législation.

Toutefois nous convenons, à la Fédération du Commerce et à la CSN, que les besoins des consommateurs, au Québec, ont sûrement évolué depuis plusieurs années. Il va de soi que nous nous sentons interpellés par ce phénomène. C'est en le considérant, d'ailleurs, que notre centrale a décidé d'endosser, l'automne dernier, une idée avancée par des associations de consommateurs. Elle consiste en la prolongation des heures d'ouverture des établissements commerciaux jusqu'à 21h00 le mercredi soir. La Fédération du Commerce et la CSN croient que cette option répond aux besoins des consommateurs, tout en évitant les chambardements de la vie sociale et familiale que provoquerait l'ouverture généralisée des commerces le dimanche.

Depuis plusieurs années, l'action du gouvernement dans ce domaine a été caractérisée par le laxisme (multiplication des exceptions, non intervention à l'égard des contrevenants à la Loi, etc.). Ce que M. Coutu prêche, c'est non seulement la poursuite de cela, mais l'instauration d'un total laisser faire.

À cela, nous disons non! Pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du commerce au détail, la réglementation des heures d'ouverture est la seule protection pour que l'ensemble de la famille puisse connaître une journée de repos. Sans compter que l'ouverture généralisée des commerces le dimanche entraînerait inévitablement un prolongement des heures de travail dans les entrepôts d'approvisionnement, dans le transport, ainsi que dans certains établissements de transformation. On voit bien là que le grand projet de «libéralisation» de M. Coutu aurait un effet tristement contraignant pour des milliers de Québécoises et de Québécois.

Que M. Coutu nous traite, avec des organisations de consommateurs, des regroupements de marchands, des représentants religieux, de réactionnaires, c'est son droit. Mais quand un individu ou une minorité cherche à définir son intérêt égoïste comme le progrès social, on peut être justifié de s'interroger sur la valeur morale de son jugement.

Lise Poulin, présidente
Fédération du Commerce
Inc. CSN



Nathalie Moreau

LES JEUNES ENTENDENT DÉRANGER!

On ne peut pas dire que les membres de la CSN, ceux étiquetés «jeunes», ont fait beaucoup de bruit au sein de la centrale, au cours des récentes années. Leur comité confédéral, dont la création

a été votée par le Congrès de 1986, a connu ses hauts et ses bas, reconnaissent-ils.

Mais attention! S'il faut en croire sa responsable Nathalie Moreau, les jeunes de la CSN s'apprêtent à

«déranger», à lancer des remises en question sur la table, à faire du «brasse-camarades», à pousser leurs revendications et leurs points de vue, à s'affirmer, quoi! Ça promet...

NOUVELLES CSN - A l'origine, quels étaient les objectifs poursuivis lors de la mise sur pied du comité des jeunes à la CSN?

NATHALIE MOREAU. - L'idée d'un comité des jeunes a été mise de l'avant officiellement dans le cadre de l'année internationale de la jeunesse, en 1985. La question des jeunes était partout à l'ordre du jour, chez nous comme ailleurs. L'année suivante, le congrès de la CSN entérinait la création d'un comité permanent. Les objectifs étaient de mettre en lumière les problèmes vécus par les jeunes en général et, de façon plus particulière, par les jeunes travailleuses et travailleurs.

NOUVELLES CSN - Ces objectifs ont-ils été atteints?

NATHALIE MOREAU - Les objectifs de mieux faire connaître les problèmes spécifiques aux jeunes ont été atteints en partie, car il y a eu un minimum de sensibilisation sur ces questions. Cependant, on ne peut pas dire que les problèmes ont été résolus. Il y a toujours autant de jeunes qui vivent des situations difficiles directement

reliées au travail précaire et à ses conséquences et, de façon plus particulière, le manque de motivation et de capacité à s'impliquer collectivement pour que nos revendications soient continuellement mises de l'avant dans le milieu syndical. Jusqu'à présent, le mouvement connaît et reconnaît nos problèmes, mais les jeunes n'ont pas vraiment une

présence organisée et soutenue dans toutes les instances pour mettre de la pression en tout temps et en tout lieu.



NOUVELLES CSN - Qu'est-ce qui a cloché en cours de route?

NATHALIE MOREAU - Nous avons manqué de perspectives à long terme, ce qui aurait permis à la centrale de mieux partager nos revendications spécifiques. Le travail du comité a surtout été réalisé en fonction d'événements ponctuels où, par la force des choses, nous étions renfermés sur nous-mêmes: colloque de novembre 1985, sessions de formation, rencontres régionales, ou encore participation active, mais limitée, à des actions mises de l'avant par des regroupements, comme lors de la lutte contre la réforme de l'aide sociale. Il aurait fallu que la structure de comités régionaux des jeunes mise de l'avant par



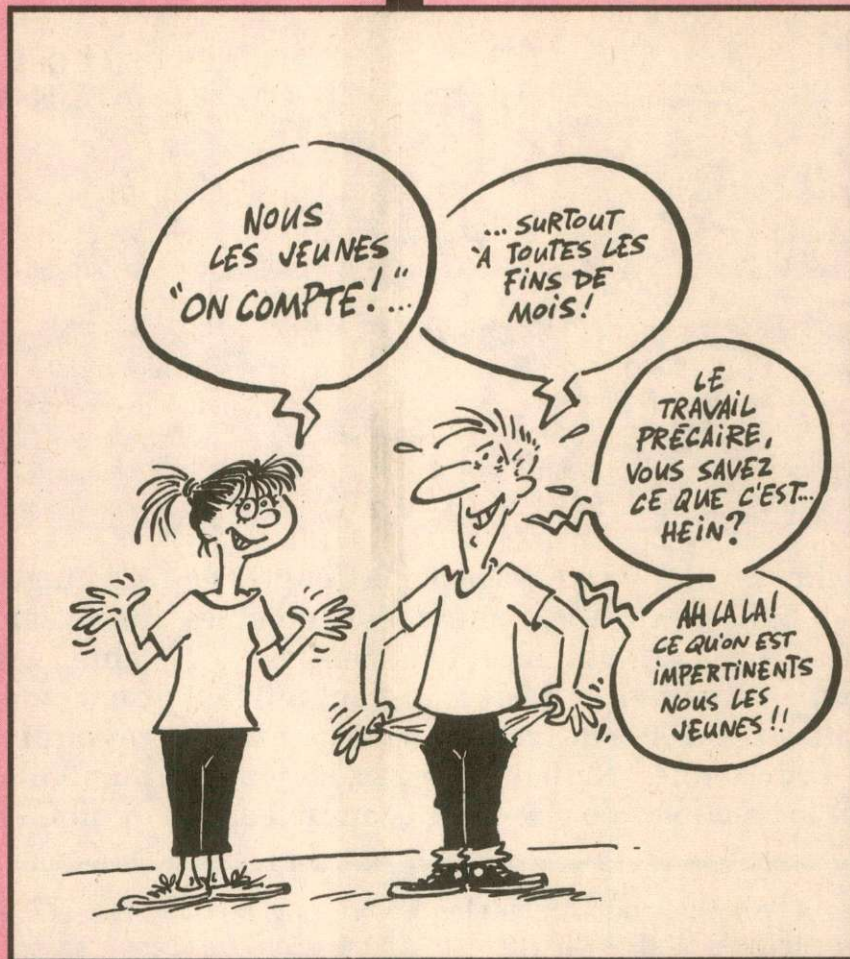
le comité national soit mieux implantée. Le comité national aurait alors pu être plus efficace. Mais nous avons acquis de l'expérience et appris de nos erreurs. Entre autres, pour faire avancer certaines de nos revendications en faveur d'une clause-type protégeant les nouveaux arrivants dans les syndicats contre les clauses discriminatoires (double échelle, clause «orphelin», etc.), nous n'avons pas toujours su frapper à la bonne porte. Nous avons été absents des lieux où se retrouve la responsabilité politique de la négociation des conventions collectives, les fédérations.

NOUVELLES CSN
- Donc, le comité des jeunes n'a pas été vraiment «dérangeant» jusqu'à présent?

NATHALIE MOREAU - Non, mais nous avons l'intention de prendre des bouchées doubles pour le devenir car, par définition, une structure composée essentiellement de jeunes doit avoir une volonté et une capacité de «déranger», y compris s'il faut remettre en question des «conceptions arrêtées» qui existent dans le mouvement auquel nous adhérons. Il y a des choses que nous voulons, que nous devons changer, concernant par exemple l'organisation des nouveaux syndicats. Nous voulons être plus offensifs, car le taux de syndicalisation stagne dangereusement. Et les jeunes

militants de la CSN sont particulièrement sensibles à cette problématique. Il y a seulement huit pour cent des moins de trente ans qui sont syndiqués au Québec. Le comité des jeunes a donc un rôle important à jouer si nous voulons continuer comme mouvement à avoir la capacité, en termes de membres, de défendre les nouveaux arrivants, qui sont surtout des jeunes. Si on ne fait rien, dans vingt ans, il ne seront plus jeunes, mais ils seront toujours aussi mal protégés.

NOUVELLES CSN
-Le rassemblement du 14-15-16 avril organisé par le comité des jeunes permettra-t-il de régler les problèmes organisationnels



vécus par le comité des jeunes? Est-ce qu'il peut être l'occasion pour les jeunes de se donner des perspectives à long terme?

NATHALIE MOREAU - Sans aucun doute. Le «brasse-camarades» qu'on se promet aura des répercussions dans le mouvement. Il s'agit essentiellement d'un rassemblement syndical qui n'aura pas peur d'abor-



der des «questions chatouilleuses». Il n'y a, par exemple, aucune raison qui justifie syndicalement l'existence des doubles échelles de salaires dans nos propres conventions. C'est trop facile de dire que ce sont les conséquences de la crise économique. C'est trop facile de dire que c'est deux fois moins pire chez nous qu'ailleurs dans le mouvement syndical. Tant et aussi longtemps qu'il y aura une convention comportant une telle clause discriminatoire, il faudra qu'il y ait des militantes et des militants qui se lèvent, qui dénoncent, qui dérangent. On doit se donner des perspectives à long terme, mais aussi les moyens pour gagner du terrain. En ce sens, les conclusions du rassemblement sont d'une importance vitale. Pour le comité des jeunes, c'est une question de survie.

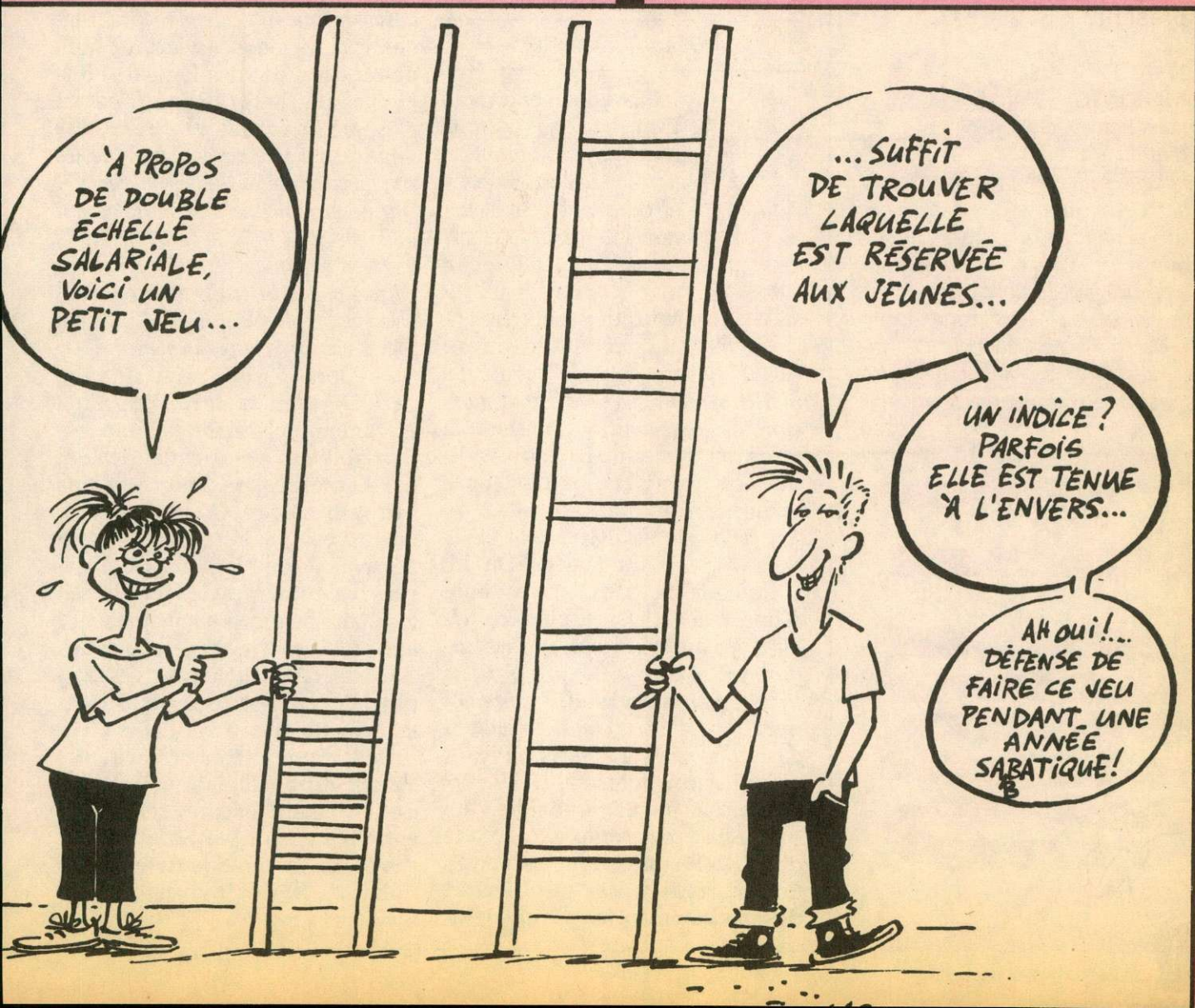
NOUVELLES CSN - N'es-tu pas trop pessimiste en parlant de «survie» du comité?

NATHALIE MOREAU - Non, parce qu'on ne veut pas un comité pour avoir un comité. Jusqu'à présent, nous avons fonctionné avec un minimum d'adhérents et de moyens. Nous avons encore un grand bout de chemin à parcourir. Nos problèmes, nos préoccupations sont connus. Maintenant, il faut faire valoir nos revendications. Et pour réussir, il va falloir que partout, à l'intérieur de la CSN, on reconnaisse notre «compétence majeure»

dans les dossiers où nous sommes particulièrement visés, et que l'on tienne compte de nos points de vue spécifiques sur l'ensemble de la vie syndicale. Quand nous disons que c'est une question de survie, c'est en fonction d'objectifs majeurs. On ne veut pas vivoter avec un ou deux dossiers spécifiques. Nos exigences sont beaucoup plus grandes.

NOUVELLES CSN - Quels sont les principaux objectifs de ce rassemblement des 14, 15 et 16 avril?

NATHALIE MOREAU - Deux grands objectifs sont pour nous essentiels. Premièrement, bâtir un réseau de jeunes qui va assurer une présence continue et active dans tous les lieux de décision: syndicats locaux, conseils centraux, fédérations. Deuxièmement, élargir les débats dans notre mouvement, avec en tête l'objectif bien précis que le prochain congrès de la CSN s'empare à son tour de nos revendications pour qu'elles se réalisent, tant en ce qui concerne les problèmes spécifiques des jeunes, qu'en ce qui concerne les grandes questions auxquelles est confronté le mouvement: accès à la syndicalisation, unité du mouvement syndical organisé, implications dans les luttes sociales, etc. Qu'on le veuille ou non, le changement est souvent initié par les jeunes. Nous, on a le goût de foncer et de mettre de l'effervescence dans la CSN.



POUR FAIRE DE BEAUX VIEUX

Certains y aspirent longtemps et la préparent soigneusement; d'autres la prennent à leur corps défendant. Certains y arrivent en pleine santé, d'autres en se traînant. Tantôt oasis, tantôt enfer, la retraite reflète fidèlement la vie au travail qui l'a précédée.

Quand devient-on vieux? Aux inégalités du passé viennent s'ajouter des considérations éminemment politiques et économiques: indépendamment de toute usure biologique, nous pourrions être déclarés vieux à quarante cinq ans ou à soixante-dix, selon qu'il plaira aux décideurs...

Par Lucie Laurin

Vieillesse et travail. Deux notions que nous n'avons pas souvent vu accolées. Des notions étroitement liées, pourtant. Le colloque organisé, les 16, 17 et 18 mars derniers, par l'Institut de recherche appliquée sur le travail (IRAT) visait, sous le thème *Le vieillissement au travail, une question de jugement*, à pousser la réflexion sur l'impact des conditions de travail et d'emploi sur le vieillissement.

«On ne vieillit pas tous de la même façon, dira Hélène David, sociologue à l'IRAT et auteure d'une recherche intitulée *Politiques de quelques entreprises industrielles au Québec à l'égard de leurs personnels vieillissants. Le travail a un effet certain sur le rythme du vieillissement. La plupart des gens arrivent à la retraite trop abîmés pour vivre ce qu'ils voudraient vivre.*»

Ainsi, par exemple, une étude de l'IRAT comparant les conditions de retraite des cols bleus et des cols blancs de la ville de Mont-

réal a révélé que malgré des régimes de retraite pratiquement semblables, les cols bleus profitent de leur retraite moins longtemps et meurent plus jeunes que les cols blancs.

Une série de jugements sociaux

En plus des conditions de travail, les politiques patronales et gouvernementales d'encouragement à la préretraite sont un autre facteur déterminant de la qualité de vie à la retraite. «*L'histoire de la retraite, déclare la sociologue Anne-Marie Guillemard, du Centre d'étude de mouvements sociaux de Paris, se résume à une longue série de jugements sociaux. Le vieillissement social n'a rien à voir avec l'âge chronologique: c'est le produit d'un rapport de force entre générations.*»

«*Il faut viser à abolir le préjugé qui associe vieillissement à déficit, renchérit le sociologue Martin Kholi, de l'Institut de sociologie de Freie Universität, Berlin (RFA). D'autant plus que les conditions générales de santé se sont améliorées. En réalité, les employeurs veulent se débarrasser des travailleurs vieillissants, qui coûtent plus cher que les autres parce qu'ils gagnent davantage. En outre, ils sont parfois moins instruits et moins souples que les plus jeunes. Tout cela n'a rien à voir avec la performance.*»

Alors, parfois mine de rien, parfois ouvertement, on retire aux travailleurs vieillissants leurs responsabilités. Une déqualification qui s'accompagne souvent d'une baisse de salaire. Ou on leur assigne, après avoir introduit des changements technologiques, des tâches insignifiantes de façon à bien leur faire sentir que leur présence au travail est devenue superflue. Car, de façon générale, les employeurs refusent d'investir dans la formation des travailleurs vieillissants. Enfin, la concurrence entre jeunes et travailleurs vieillissants est fortement encouragée, sinon entretenue: elle a pour effet d'isoler ces derniers et de leur rendre le milieu de travail invivable.



Hélène David

Le fruit d'un compromis

«L'invention de la retraite et de la préretraite répondait parfaitement aux besoins des employeurs, ajoute M. Kholi, en ce qu'elle représentait une façon acceptable de se débarrasser des travailleurs vieillissants, tout en sauvagardant la paix sociale.» Quant aux gouvernements, en plus de prêter une oreille complaisante aux arguments du patronat, ils ont vu là une façon de remédier au chômage des jeunes.

Pour sa part, Mme Guille-mard reproche à l'État d'avoir renforcé la politique d'expulsion des travailleurs vieillissants, politique développée par le patronat sous couvert de rationalisation. Les syndicats, quant à eux, ont voulu transformer cette discrimination en droit au repos. De la confrontation d'intérêts divergents est née cette institution ambivalente - selon ses dires - qu'est la retraite. «*Cette attitude syndicale trahit la perte d'espoir du syndicat. En effet, n'arrivant pas à améliorer les conditions de travail, celui-ci a préféré se reprendre de cette façon. D'autant plus qu'il était également aux prises avec le chômage des jeunes. Alors, il a choisi de protéger l'emploi des jeunes plutôt que le droit au travail de ceux qui vieillissent...*»

Une politique de pauvreté

En France, on réserve aux préretraités un statut de chômeurs ou d'invalides. Mais les pays anglo-saxons, à entendre le sociologue John Myles, du département de sociologie de l'Université Carleton, à Ottawa, ne font guère mieux, avec leur politique de pauvreté. Dans ces pays où l'État intervient le moins possible pour laisser jouer la loi du marché, les prestations de retraite ne sont que des allocations de subsistance; les personnes âgées y sont beaucoup plus pauvres que dans les pays où chacun a droit à la sécurité sociale.

La menace de demain, donc, c'est l'aggravation de l'appauvrissement des retraités et préretraités. On a vu avec quelle précipitation le gouvernement Mulrone y s'en est pris aux acquis des aînés pour, soi-disant, combler le déficit. Comme le disait un participant, avec les tendances à la privatisation et à la déréglementation de nos gouvernements néo-libéraux et l'applica-



Conférence thématique sur l'impact des politiques publiques sur les personnes à la retraite. Alain Pilon, de Montréal; Sven Olsson, de Suède; Gregor Murray, animateur; Zsuzsa Széman, de Hongrie; Alan Walker, d'Angleterre.

tion du traité de libre-échange, même ce qui constituait un acquis avec une politique de pauvreté risque d'être remis en question. A en juger par les encouragements à l'épargne individuelle que nous prodiguent ceux qui nous gouvernent, ce n'est pas d'eux qu'il faut attendre la mise en place de mesures qui assureront une retraite décente à toutes et tous...

La solution dans l'unité

Au terme du colloque, les solutions se sont imposées d'elles-mêmes aux militants syndicaux. Six retraité-e-s sur dix, au Québec, sont pauvres, et huit femmes sur dix. Il faut renverser le courant individualiste qui creuse davantage le fossé entre les participants à un fonds de retraite privé et les autres,

la majorité, auxquels il ne reste que l'assistance sociale de l'État. «*On a peut-être négligé les fonds de retraite publics pour s'intéresser aux fonds privés*», a déclaré Monique Simard.

Seule, ont conclu les participants, une action unitaire et concertée des centrales syndicales et des groupes populaires peut créer la pression nécessaire à la bonification et à l'universalisation du RRQ. Par ailleurs, comme la qualité de la vie au travail conditionne la qualité de la vie à la retraite, les militants syndicaux sont repartis plus décidés que jamais à poursuivre leur lutte pour des milieux de travail sains et sécuritaires.

Car quand on a travaillé fort toute sa vie, on mérite mieux que de vieillir dans la dépendance et la maladie... □

Huguette Clavette, chercheuse associée au Centre d'étude du vieillissement de l'Université de Moncton, Nouveau Brunswick, s'est penchée sur une série de plaintes portées devant les tribunaux pour discrimination en raison de l'âge. Elle a découvert que la majorité des ouvriers contestaient leur mise à la retraite prématurée pour des raisons financières, alors que les professionnels le faisaient pour des raisons de statut et de prestige. «*La preuve, déclare-t-elle, que le travail n'a pas la même valeur pour tout le monde...*»



Huguette Clavette

Mme Clavette s'oppose au libre-choix de l'âge de la retraite: «*D'abord, il faut bien préciser que ça ne sera pas donné à chacun de choisir. Ensuite, cette mesure risquerait de nous coûter très cher socialement. Il y a déjà des patrons qui ont annoncé que dans cette éventualité, ils introduiront des tests de rendement destinés aux 45 ans et plus, pour éviter d'être accusés de discrimination. On imagine aisément les mises à pied forcées sitôt qu'apparaîtra une baisse de productivité!*»

Une journée "syndicale" en forêt amazonienne

Par Normand Beaudet

Militant syndical à la CSN, Normand Beaudet est très sensible aux problèmes des travailleuses et travailleurs d'Amérique latine. C'est ainsi qu'il s'est rendu récemment au Brésil, d'où il a rapporté pour NOUVELLES CSN ce palpitant récit d'une journée d'activités syndicales dans les forêts amazoniennes transformées en vastes plantations. Par ailleurs, dans le cadre d'un programme conjoint avec l'Association pour la coopération et le développement international (ACDI), la CSN délèguera à Sao Paulo un salarié qui travaillera avec les syndicats brésiliens. Il s'agit de Bill Smith, une figure bien connue dans les milieux de la coopération internationale. Sans doute qu'il nous fera parvenir quelques nouvelles de son expérience là-bas.

Jeudi, 2 mars 1989, Bélem, PA, Brésil.

7h00 (29° Celsius)

Le téléphone sonne. C'est Paulo, il m'attend dans le hall de l'hôtel. J'ai l'occasion aujourd'hui de me joindre à la délégation de la centrale syndicale brésilienne, la C.U.T. C'est pour une visite inhabituelle dans une grande plantation.

Paulo Roberto Galvas Da Rocha, graphiste de formation, est conseiller syndical sur tout le territoire de la province du Para et membre de l'exécutif national de la Central Unica Dos Trabalhadores (C.U.T.). Au Para, 70% des membres de la centrale sont issus du secteur rural: petits propriétaires, travailleuses et travailleurs saisonniers sans terre et ruraux salariés.

7h15 (30° Celsius)

Ensoleillé. Pas de vent. Ça va en être une collante.

Avec Paulo, nous rejoignons les représentants de la fédération. Il y a le président José Moreira, le trésorier Manoel Ferreira et la conseillère Lila Carvalho.

Ce droit de visite est un précédent obtenu après quatre jours de grève et permettra de vérifier si la convention collective est respectée. Pour l'employeur, on falsifiera mon identité: je serai conseiller syndical.

8h00 (32° Celsius)

Pas de nuages à l'horizon.

Nous partons. Nous

sommes cinq dans une camionnette sans suspension dont le volant ne semble pas relié aux roues tant il est lâche. C'est Paulo qui conduit. Les fenêtres ne s'ouvrent pas. Tous se plaignent de la chaleur. Cela me rassure, car je nage déjà dans ma chemise.

12h00 (35° Celsius)

Ensoleillé. Curieuse saison de pluie!

Quatre heures de voyage et nous n'avons parcouru que quelques dizaines de kilomètres. La route est littéralement criblée de trous. Le pavage est un vague souvenir. Chacun des traversiers est plus lent que l'autre. Pour les militant-e-s d'ici, ces détails ne sont rien comparativement aux autres difficultés qu'ils rencontrent. Dans cette région du Brésil, la relation esclavagiste et la mentalité féodale sont encore présentes. C'est avec le deuxième traversier que nous arrivons à Moju. Nous sommes à 75 kms de la plantation. Le président du syndicat des travailleurs ruraux de Moju, Raimundo Aventino et Manoel Barero, délégué local, se joignent à nous.

13h00 (34° Celsius)

Ensoleillé. Pas de vent. Sudation abondante.

Quelques kilomètres après le village, la camionnette s'arrête de nouveau. Je prends une photo. C'est une croix blanche, dessus, le nom du militant syndical qui a précédé Raimundo: Virgilo Serrao. Virgilo a été assassiné il y a deux ans par les «pistoleiros» à la solde des propriétaires fonciers... Selon les informations publiées par la commission pastorale de la terre, il y a eu au Brésil pas moins de 433 assassinats de paysans ou mili-

tants, entre 1985 et 1987. La province du Para figure parmi les pires avec 24 meurtres, et 75 cas de torture en 1987. «Pour autant qu'Amnistie Internationale en soit informé, entre 1980 et 1987, il n'y a pas eu un seul tueur à gages reconnu coupable du meurtre d'un paysan au Brésil». Rapport '88, Flammarion, page 118.



14h30 (33° Celsius)...

Beau et chaud.

Après 75 kilomètres de propriété sans fin et de forêts dévastées par le feu, nous arrivons chez Agro-mendes. Entièrement clôturée et joliment bordée de fil... barbelé, la plantation offre l'aspect d'une base militaire. Les constructions sont basses et les couleurs uniformes. Les habitations ouvrières, bien que modestes, n'ont rien de misérable. Nous apprendrons par la suite qu'elles sont en nombre insuffisant et que plusieurs familles doivent partager le même logement. Nous rencontrons le propriétaire, le «latifundiario», qui nous fait son numéro sur un ton paternaliste et méprisant.

18h00 (30° Celsius)

Le soleil baisse enfin.

Un imprévu dans la visite «guidée» nous met en contact avec un groupe de non-syndiqués. Le patron voudrait repartir mais Paulo est déjà en conversation avec les cueilleurs. Ce sont des jeunes, plusieurs adolescents. Ils sont en colère contre la compagnie. Hier, ils ont fait la grève. Un jeune métis raconte comment la compagnie le garde captif. Pourquoi? C'est simple. Il doit de l'argent à Agro-mendes. De son salaire d'un mois, 12 heures par jour, 6 jours par semaine, «ils» déduisent les frais de repas, d'hébergement, des médicaments (la plupart font des maladies de peau reliées au travail) et sa paire de bottes neuves. A la fin du mois, il s'est endetté!!!

Les conditions de l'esclavagisme sont réunies; la Agro-mendes est riche. Riche, oui mais pas tranquille. Voici Casqueiro, le grand boss, qui s'agite. Selon lui, nous abusons de sa confiance. Il veut repartir et en finir avec cette visite. Je profite de la confusion pour pirater quelques photos malgré l'interdiction. Lila écrit quelques noms.

Pour ce qui est des plaintes des cueilleurs,

ça ne le concerne pas, nous dit-il. Le président du syndicat, Raimundo, m'explique que c'est une pratique courante. La main-d'oeuvre est abondante, jeune et bon marché. Profitant de ces conditions, un sous-traitant recrute et abandonne, plus ou moins, ces personnes à l'intérieur des grandes plantations. Une partie de leur maigre salaire lui revient. Ouvrières et ouvriers n'apparaissent pas dans les livres de l'entreprise. Ils n'ont aucune protection sociale. Selon Raimundo, en tentant de fuir, plusieurs meurent de maladie, de faim ou de soif dans la jungle ou sont tout simplement abattus par la police privée des propriétaires fonciers.

19h30 (28° Celsius).

Petite brise. Il fait presque nuit.

Arrivés au village Agro-Mendes, les gens que nous rencontrons se plaignent des mauvais soins de santé et des revenus si bas que les enfants doivent travailler au lieu d'aller à l'école.

Une négociation improvisée

échoue. Une assemblée générale est convenue pour la semaine prochaine. On parlera aussi



de la grève nationale du 1er et 15 mars.

Après les trous, les traversiers et une panne d'essence, nous sommes enfin de retour à Belém. Il est 4h00 du matin.

Gringo, dodo! ■



Un ministre, un maire, une souris, un poteau et une omelette

par Pierre Vadeboncoeur

Faisons une pause. On ne peut pas toujours être sérieux. Le milieu syndical, où se passent toutes sortes de choses, où la vie règne, où les situations se précipitent, est souvent, de surcroît, le théâtre d'incidents drôlatiques, tragi-comiques, parfois carnavalesques. La vie syndicale est directe, intense, sérieuse, pleine de surprises, angoissante, fraternelle, mais quelquefois la rigolade - la rigolade éclate! J'étais comme tous les autres: j'ai travaillé, je me suis beaucoup passionné, mais personne ne pourrait dire que nous n'avons pas ri!

Michel Chartrand, organisateur, tribun, meneur, respirant une force de conviction peu commune, ayant embrassé une fois pour toutes la cause du peuple, qu'il n'a jamais laissé tomber, était très doué pour combattre mais aussi pour faire rire. De la répartie à jet continu. Il n'était jamais à court de traits cinglants ET drôles, sérieux ET hilarants.

Ses sarcasmes pouvaient être dévastateurs. Je le rencontre un jour au bar d'un hôtel où nous avons affaire. Il n'avait jamais aimé Marchand. Ce doux sentiment, il faut dire, était bien réciproque. Or, sur l'heure, il avait appris que Marchand venait d'être nommé ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. Il me communique aussitôt la nouvelle, de sa voix claironnante, pour être entendu du plus grand nombre possible comme il faisait toujours, riant (fort), ricanant, se tordant: «Sais-tu la nouvelle?, me criait-il quasiment dans les oreilles. Marchand vient d'être nommé ministre du Chômage et de l'Assimilation!!!... »

L'histoire de la souris

Une autre fois, Chartrand était au micro, pendant un congrès de la CTCC. Il y avait une gauche, il y avait une droite, à la CTCC, comme je l'ai déjà dit. Il y avait ceux qui voulaient aller plus vite, et d'autres qui n'avançaient pas. Michel faisait un discours sur ces retardataires. Ils embarrassent tout le monde et il ne faut surtout pas les attendre, disait-il. «C'est comme l'histoire de la souris», finit-il par raconter, et les gens, naturellement, voulurent savoir ce qui était arrivé à cette souris. «Une fois, la souris traversait un chemin de fer. Le train survient et lui coupe la queue. Alors, surprise, la souris se retourne pour voir ce qui lui est arrivé et le train lui coupe la tête.

«Morale, dit Michel: il ne faut jamais perdre la tête pour un petit bout de queue!...»

La fuite glorieuse

Les femmes grévistes n'étaient en rien inférieures aux hommes grévistes. Ce fut bien plutôt le contraire, dans plusieurs cas. Par exemple, le comportement des femmes, pen-



dant la longue grève de Dupuis Frères, en 1952, passait généralement pour plus hardi, plus déterminé, plus autonome et plus imaginaire que celui des hommes grévistes de ce conflit. Dans une autre grève, celle d'une petite usine de Beebe, près de la frontière américaine, des femmes furent à l'origine d'un incident somme toute comique et qui eut un salutaire effet sur l'issue du conflit. Un patron avait essayé de forcer la ligne de piquetage en fonçant sur elles avec sa voiture et en passant à un cheveu de blesser grièvement l'une d'elles. Le lendemain, les ouvrières, s'étant ressaisies, s'organisèrent. Elles se munirent d'épingles à chapeau et attendirent le type. L'ayant forcé à stopper sa voiture et à en sortir, elles commencèrent à se servir de leurs armes... Le patron, affolé, prit ses jambes à son cou, en fuite littéralement. Mais comme elles couraient aussi fort que lui, c'est alors qu'on vit quelque chose d'absolument unique se produire; en fait, du jamais vu, et qu'on ne verra plus: un patron, un homme, pourchassé par quelques femmes, faire la seule chose qui lui restait à faire pour s'échapper: grimper à toute allure à un poteau!

Une simple omelette

Mais certains épisodes des luttes syndicales, non moins pittoresques (si l'on peut dire) que celui que je viens d'évoquer, furent plus retentissants, à cause des circonstances, des personnages en cause, etc. Le maire Camillien Houde, large comme une armoire, court, énormément ventru, puissamment laid, et au demeurant plein d'imagination et d'éloquence, d'esprit et de verbe, le type même du gros



vivant, d'un talent fou, vrai politicien et faux défenseur du peuple se vit le héros involontaire et furieux d'une farce dont il fut la ventripotente victime.

C'était pendant la grève de Dupuis Frères, justement. Comme maire, comme antisyndical, il avait refusé la salle du Marché Saint-Jacques où les grévistes voulaient tenir une grande assemblée publique. Mal lui en prit. Le maire, selon son habitude, prit part, peu après, à la procession Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin. Il était assis dans une décapotable décapotée, à côté de madame la mairesse. Le couple, ayant à peine quitté le parc Lafontaine dans le cortège, était arrivé, rue Sherbrooke, à la hauteur de la rue Amherst, et le maire souriait largement à tous et à toutes, se tournant à gauche, à droite, où le peuple était massé, tout au long de la rue Sherbrooke. Soudain, de part et d'autre, des dizaines de minuscules projectiles blancs, peut-être une centaine, peut-être plus, partirent de la foule postée de côté et d'autre de cette rue et en quelques secondes certains l'atteignirent, ainsi que la mairesse. **Ces projectiles étaient des oeufs.** Le maire criait au chauffeur d'accélérer. Il était maculé, dégoulinant. Le pire, c'est qu'il devait, juste passé la rue Saint-André, se lever devant le Cercle universitaire et saluer les dignitaires de

l'estrade d'honneur, dont Mgr l'archevêque de Montréal... Un gréviste fut arrêté.

Je fus appelé comme avocat à me rendre au poste no 1 où l'on avait écroué ce gréviste. Je m'y rendis avec Michel Chartrand. Là, vers 6 heures 30 du soir, surgit Camillien, habillé de frais dans un complet pâle, hors de lui, tonitruant, accompagné de son avocat, Me Masson. «*Où est-il, mon prisonnier?* » hurla-t-il en entrant. Je m'en souviens comme si c'était hier. Nous passâmes tous dans une petite pièce. Houde avait l'air d'un ogre qui n'a pas mangé depuis deux jours. Michel essayait de le calmer. L'autre, naturellement, ne voulait rien entendre. Chartrand, qui avait du front tout le tour de la tête, lui disait, en le tutoyant: «*Voyons, voyons, Camillien, laisse-le aller. Qu'est-ce que ça va te donner d'aller plus loin avec ça?*» Camillien, qui connaissait Chartrand, répondait, outré, outragé, absolument en colère, au sommet d'une voix qu'il avait forte et stridente: «*Vous autres, les syndicats catholiques, vous m'assassinez à coups de crucifix!* »

Le gréviste fut accusé, comparut, et c'est le juge en chef de la Cour municipale qui entendit sa cause... La fin de l'histoire, comme vous voyez déjà, est moins drôle: mon pauvre type attrapa deux mois pour avoir tiré un oeuf sur un maire... □



Voyageur Marche sur Ottawa! Pour une loi anti- scabs au fédéral

Le vent et la température fraîche n'ont pas empêché quelque 25 travailleuses et travailleurs de la compagnie Voyageur, en conflit depuis plusieurs mois, de quitter Montréal, à 7h30 du matin, le 29 mars, pour entreprendre une marche de six jours vers Ottawa, dans le but principal de revendiquer une loi anti-briseurs de grève dans le Code fédéral du travail. Les marcheurs des quatre syndicats CSN ont aussi voulu mettre en lumière les conflits de travail qui les opposent à leur employeur, Paul Martin Jr, homme d'affaires et député fédéral de la circonscription de LaSalle/Emard. Le président du Conseil central de Montréal Pierre Paquette, accompagné de 50 sympa-

thisans, ont marché quelques kilomètres pour exprimer leur solidarité aux marcheurs.

Sensibiliser la population

Les syndiqué-e-s ont donc sensibilisé, tracts en main, les résidents de Montréal, de Laval-Ouest, de Lachute, de Montebello, de Masson, de Hull et d'Ottawa à leur cause et à l'urgence d'inscrire des disposition anti-scabs dans le Code fédéral. Le fait pour les employeurs de pouvoir embaucher impunément des briseurs de grève est une des raisons pour lesquelles les conflits relevant du Code fédéral perdurent.

A chaque journée, des supporteurs sont partis de Montréal et ont rejoint les marcheurs pour effectuer «quelques kilomètres de solidarité».

Le rassemblement

Un rassemblement a eu lieu, le 3 avril, sur la colline parlementaire, à Ottawa, où



différents intervenants syndicaux ont pris la parole.

Les 60 employées de bureau de Voyageur sont en lock-out depuis le 7 décembre 1987. Elles luttent contre les coupures de personnel et les réductions de salaires et des avantages sociaux. Les

240 employés de l'entretien et des terminus de Montréal et Québec sont en grève depuis le 10 juin dernier. Ils s'opposent aux réductions des salaires et des avantages sociaux de l'ordre de 20 à 31% que veut leur imposer l'employeur.

Important règlement à Beauharnois

Après des négociations d'une durée de plus de 14 mois, le Syndicat des employé-e-s municipaux de la Ville de Beauharnois, qui compte 31 membres dont huit cols blancs, a signé une convention collective fort avantageuse d'une durée de 3 ans. Le nouveau contrat accorde la pleine sécurité d'emploi aux 25 salariés qui avaient le statut de réguliers au moment de la signature, ainsi qu'une augmentation de salaire de 4,5% pour 1988, 4,5% pour 1989 et une réouverture de cette clause en 1990.

Le règlement prévoit, pour trois fonctions chez les cols blancs, un rattrapage et une reclassification qui équivalent à une augmentation moyenne de 20% pour 2 ans: ainsi, les secrétaires de direction voient leur salaire passer de 383\$ à 504\$, une hausse

de 31,3%; les secrétaires au loisirs, de 357,30\$ à 476\$, une hausse de 33,3%; et les bibliothécaires, de 308\$ à 476\$ (54,6%!).

De leur côté, les cols bleus effectuent un rattrapage de 0,50\$ à 1,37\$ l'heure selon les fonctions, ce qui représente une augmentation moyenne de 18% pour 2 ans.

Les syndiqué-e-s ont gagné, en outre, d'importantes améliorations aux chapitres des vacances, des congés fériés et autres avantages sociaux. Par exemple: des vacances de 5 semaines après 18 ans et 2 congés mobiles supplémentaires, ce qui porte les congés fériés à 16 par année. Enfin, les employés municipaux ont obtenu une augmentation de leur régime de rentes: la contribution de la ville passe désormais de 3 à 4 %.

L'ICÉA a besoin de votre appui

Depuis 1946, l'ICÉA poursuit son action vouée à la démocratisation de l'éducation des adultes. Organisme volontaire sans but lucratif, l'ICÉA a joué un rôle actif dans les débats entourant la réforme de l'éducation au Québec et l'accessibilité au savoir, ainsi que dans l'organisation de la résistance aux effets de la crise de la décennie 1980.

Les membres de l'ICÉA, issus du milieu institutionnel, syndical, populaire, du mouvement des femmes et de la coopération internationale, trouvent en cet organisme un lieu privilégié de concertation et d'action. Fort de cette diversité, l'ICÉA exerce au sein de la société canadienne et québécoise un rôle de vigilance, d'intervention et d'analyse critique pour faire valoir les intérêts des adultes, et propose des pistes de changement. Enfin, l'ICÉA agit comme organisme-conseil auprès de regroupements nationaux et internationaux, tel l'UNESCO.

L'ICÉA est maintenant en campagne de souscription pour l'année 1989. Les revenus autonomes et, en particulier, ceux qui proviennent de la campagne de souscription, sont indispensables à l'Institut pour la réalisation de ses objectifs. En cette période de conservatisme où l'éducation populaire se trouve marginalisée, l'ICÉA a besoin de l'appui de toutes les forces progressistes pour continuer à promouvoir le droit des adultes à une éducation de qualité.

Faites parvenir vos dons à l'adresse suivante: Institut canadien d'éducation des adultes, 506 est, rue Ste-Catherine, suite 800, Montréal, Québec, H2L 2C7

Secteur public

L'État peut et doit investir!

Selon la vice-présidente Monique Simard, responsable du dossier négociations à l'exécutif la CSN: «Le gouvernement a les moyens d'investir dans les services publics. Les crédits budgétaires annoncés par le Conseil du trésor, le 22 mars dernier, et confirment également.»

En effet, avant même l'annonce des crédits budgétaires, une analyse des finances publiques effectuée pour le Comité de coordination des négociations du secteur public (CCNSP), publiée le 15 mars dernier, démontre que la réduction des dépenses du gouvernement pour l'année 1988-1989 a été plus forte que prévue, ramenant celle-ci à 22% au lieu de 24,9% du P.I.B.

«Si, par exemple, le ministre des Finances avait réduit les dépenses à 24% du P.I.B en 1988-1989, c'est près de \$3 milliards de dollars supplémentaires qui auraient été à la disposition de la population du Québec pour la même période», soutient Monique Simard.

La recherche de la CSN démontre que la réduction du déficit s'est faite au détriment des services rendus à la population et au détriment du fardeau fiscal de la classe moyenne du Québec. Pour 1989, le ministre Johnson parle d'une croissance des dépenses gouvernementales de 5,8%. Comme pour les dernières années, ce serait là un taux encore inférieur à la croissance et aux revenus gouvernementaux prévus, soit 7%.

«Au-delà de la réduction du déficit, la question est de savoir si cela est suffisant pour répondre aux besoins de la population du Québec en matière de santé, de services sociaux et d'éducation. Si les finances publiques vont bien, il est difficile de cacher qu'une partie de la population est aux prises avec le fléau du chômage, lequel se maintient autour de 10%, et que les services publics ont largement fait les frais de la réduction du déficit, affirme



Monique Simard

la vice-présidente de la CSN. Or, le gouvernement fait comme si le chômage était une fatalité et qu'il n'y pouvait rien ».

Les nouvelles compressions

«Nous sommes indignés de voir comment le gouvernement entend réaménager ses ressources budgétaires, poursuit la vice-présidente. Entre autres, le gouvernement coupera encore 1200 postes dans la fonction publique et réduira de 3 millions de dollars les budgets des centres pour personnes en difficulté d'adaptation. La cerise sur le gâteau, c'est le cadeau accordé aux institutions privées d'enseignement qui profiteront d'une hausse de 8,5% alors que les écoles publiques devront se contenter d'une hausse des dépenses de 1,8%, soit bien en-dessous du taux d'inflation.»

Pour la santé et les services sociaux, la croissance des dépenses prévues est de l'ordre de 5,7%, mais dans les faits, si l'on soustrait le taux d'inflation, il agit d'une augmentation réelle de 1,2%. «Est-ce suffisant pour faire face aux problèmes identifiés par la ministre Lavoie-Roux, tels que le vieillissement de la population, le dé-

veloppement des nouvelles technologies et l'évolution de la nature des problèmes reliés à la santé,» questionne Monique Simard. Par ailleurs, le gouvernement avoue ne pas être capable de contrôler la rémunération des médecins, qui englobent 25% de la facture globale de la santé et des services sociaux, soit les 2,1 milliards (sur un budget total de 8 milliards) versés aux 12 000 médecins, lesquels composent 7% des effectifs du réseau, précise la recherche.

Dans l'éducation, pour les niveaux primaire, secondaire et collégial, en regard du taux d'inflation de 4,5% en 1989, ils devront respectivement supporter des baisses réelles de 3,9% et de 1,2%. «Avec 330 000 assisté-e-s sociaux et près de 10% de la population active en chômage, comment peut-on imaginer que l'éducation ne soit pas une priorité à tous les niveaux de l'enseignement?», demande-t-elle. Par rapport à la dernière décennie, le gouvernement du Québec dépense moins par habitant dans la santé, les services sociaux et l'éducation qu'en Ontario.

«Il s'agit vraisemblablement de choix budgétaires irresponsables effectués uniquement en fonction des de-

mandes de l'entreprise privée qui milite depuis plusieurs années pour le retrait de l'État dans l'économie. Si personne n'aime payer de l'impôt, paradoxalement, la population exprime des besoins de plus en plus exigeants pour les travailleuses et les travailleurs des services publics et l'État qui les emploie. Les salariées n'ont pas actuellement les moyens adéquats de répondre à ces besoins ».

«Ça prend plus que du coeur»

«En 1989, pour travailler dans les services publics, Ça prend plus que du coeur, disent les syndiqué-e-s. Ça prend plus de ressources humaines, plus de budget pour la formation, les nouveaux services, etc.. Ça prend des salaires qui reconnaissent la valeur et l'utilité du travail effectué. Ça prend de l'argent et le gouvernement en a, il l'affirme lui-même. Ce n'est pas une question d'argent mais de choix de société », explique Monique Simard.

S'il accorde les augmentations de salaire demandées par la CSN, le gouvernement affirme qu'il devra hausser les impôts. Pour Monique Simard, ce chantage sert à camoufler la vérité à la population. «Il ne faut pas oublier que les 400 000 salarié-e-s du secteur public ne vivent pas en marge de la société, rappelle-t-elle. Ils sont des contribuables importants. Ils occupent 14% de tous les emplois au Québec. C'est un secteur économique crucial pour le Québec. En refusant d'ajouter des ressources humaines et monétaires dans les services publics, le gouvernement handicape sérieusement la lutte au chômage et les services eux-mêmes. Le gouvernement se scandalise devant des demandes d'augmentation réelle de salaire de 23\$ par semaine, pour les trois prochaines années, des 125,000 syndiqué-e-s de la CSN, dit la vice-présidente. Ce sont là des enjeux majeurs de la présente négociation ».

«J'sais pas si j'vas déménager...»

En 1985, alors que le syndicat tentait de négocier une convention collective, l'employeur avait décrété un lock-out et commencé à déménager de l'équipement en Ontario; à la signature de la convention, l'équipement était revenu. Les employés, qui avaient accepté sous le chantage une augmentation de 2 à 3%, ne l'ont pas oublié.

Ils sont deux cent quinze salariés, à Camoplast Inc., une entreprise de Kingsbury, en Estrie, qui fabrique des produits en caoutchouc. Leur convention collective est échue depuis le 31 décembre 1988. Pour la circonstance, l'employeur a sorti son vieil arsenal: chantage à la fermeture, menaces, intimidation, congédiements, briseurs de grève, etc.

«A vous de décider!»

Cette fois, c'est à Plattsburg qu'il s'apprêterait à déménager. Par curiosité, le comité de négociation et des membres de l'exécutif syndical se sont rendus visiter les lieux. «La shop fait 100 pieds par 150, déclare le président du syndicat, Jacques Caron. On se demande où ils mettraient tout l'équipement!»

En outre, chaque employé a reçu une lettre du président de Camoplast, Normand Carpentier, dans laquelle on peut lire: «Kingsbury peut encore récupérer un nombre limité d'emplois si les travailleurs acceptent de revenir au tra-

vail à des conditions raisonnables et compétitives selon le marché des conventions collectives comparables au Québec. (...) C'est à vous de décider de votre avenir.»

On ne nous la fera plus!

Les relations de travail, pourtant, se déroulaient sans problème depuis la signature de la dernière convention. Le syndicat n'avait déposé aucun grief. «Il nous est même arrivé d'"oublier" des dispositions de la convention collective pour donner un coup de main à l'employeur!», reprend Jacques Caron.

Plus encore: lors de l'acquisition de l'entreprise de Bombardier en 1982, le nouveau propriétaire avait demandé aux employés un gel des salaires; ce que les syndiqués avaient accepté pour 18 mois, au terme desquels ils avaient obtenu une faible augmentation pour le reste de la convention. Un geste que Normand Carpentier s'est empressé d'oublier...

Les choses se sont gâtées lors du dépôt, en décembre dernier, des offres patronales, que les syndiqués ont rejetées à 99%. En janvier 1989, le syndicat présentait une contre-offre, à laquelle l'employeur n'a jamais donné suite, optant plutôt pour le lock-out. Trois semaines plus tard, les employés votaient la grève à 93%.

Cette fois, le chantage à la fermeture ne tiendra pas lieu de négociation: «Le boss ne nous fera pas avaler n'importe quoi avec des menaces. S'il veut vraiment fermer, qu'il ferme!», disent les syndiqués.

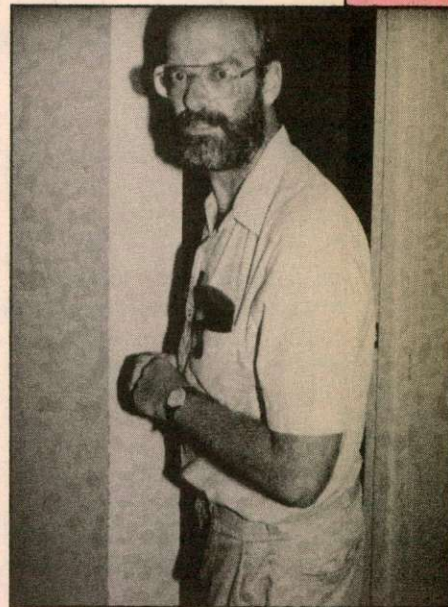
Le docteur Auger n'est plus seul!

Trois médecins ont eu le courage de se mouiller, le 15 mars dernier, en confirmant publiquement le diagnostic du Dr Pierre Auger et en appuyant son hypothèse. Le Dr Auger, hématologue et spécialiste en médecine du travail au DSC Laval, a longtemps été seul à chercher la cause de la mystérieuse maladie qui affecte depuis 1982 plusieurs employé-e-s de l'hôpital St-François d'Assise à Québec, et dont le principal symptôme est une extrême fatigue. Les tests de routine ayant échoué à dépister la maladie, le Dr Auger, qui a toujours prêté foi aux plaintes des syndiqués, a souvent dû essuyer les moqueries de ses collègues.

Lorsqu'enfin des spécialistes eurent détecté la présence, sur les lieux de travail, de moisissures toxiques, le Dr Pierre Auger a voulu faire confirmer par d'autres médecins son diagnostic, celui du syndrome de fatigue chronique décrit par le Centre of Disease Control d'Atlanta, ainsi que son hypothèse, celle d'une moisissure toxique à la source de cette maladie.

Il sollicita donc l'avis du Dr Arnold Aberman, omnipraticien, dont l'opinion lui était précieuse pour sa vue globale des problèmes de santé; il s'adressa au docteur Pierre Paradis, toxicologue, parce que le tableau clinique indiquait une intoxication

plutôt qu'une infection; enfin, il fit appel à un psychiatre, le Dr Pierre Ouellet, pour son habileté à distinguer entre les causes organiques et les causes psychologiques des maladies. Tous trois partagèrent l'avis du Dr Pierre Auger.



«Donnez-nous les noms!»

Comme nous le répétons souvent, le bureau de révision de la CSST, c'est comme la tour de Pise... Aussi, lorsque le syndicat CSN de l'hôpital St-François d'Assise voulut faire témoigner le Dr Auger et les trois autres médecins devant le bureau de révision pour terminer sa preuve, celui-ci refusa d'entendre les résultats des examens pratiqués sur les employé-e-s malades, à moins que les témoins n'acceptent de rompre le secret professionnel. «Donnez-nous les noms des personnes que vous avez examinées!» réclamait l'avocat patronal.

Les travailleuses et travailleurs malades avaient accepté de se prêter aux différents examens médicaux, à la condition expresse que la confidentialité de leur dossier soit respectée. Le syndicat était prêt à déposer devant le bureau de révision les rapports médicaux dépersonnalisés. Mais celui-ci ne voulait rien entendre. Il lui fallait des noms...

Alors, on se tourna vers les médias. Personne n'eut à le regretter, si ce n'est la partie patronale. Car les médias, eux, comprirent le message des médecins.



«Nous avons perdu un ami et un être de grande valeur». Tel est le sentiment de celles et ceux qui ont côtoyé et connu Richard Gallant, décédé tragiquement à l'âge de 35 ans durant la fin de semaine du 18 mars dernier. Notre camarade était salarié à la fédération du Commerce et trésorier du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la CSN. Les dirigeants de la CSN et les salarié-e-s offrent à la famille leurs plus sincères sympathies.

FRAUDE AU CENTRE D'ACCUEIL BROSSARD

Le 23 mars, la Fédération des affaires sociales et le Syndicat des employé-e-s du centre d'accueil de Brossard (CSN) demandaient publiquement à la ministre de la Santé et des Services sociaux la mise en tutelle et la suspension du permis d'opération détenu par l'actuelle administration privée, celle de la famille Trempe.

Récemment, Sylvianne Trempe, directrice générale du centre et son père, Pierre, directeur général jusqu'en 1983, ont reconnu leur culpabilité devant le juge Lucien Roy de la Cour provinciale pour «avoir frustré le Gouvernement du Québec d'une somme excédant mille dollars par la supercherie, le mensonge ou autre moyen dolosif commettant ainsi un acte criminel prévu au Code criminel».

Condamnée à rembourser la «victime», l'administration déposait la journée même un chèque de 500 000\$ au Palais de Justice de Longueuil; il sera acheminé au ministère de la Santé et des Services sociaux. Le montant correspondrait à la somme présumée de la fraude dont on l'accusait. La sentence: deux ans à garder la paix, en plus du remboursement!

Ce jugement ne pêche pas par son exemplarité. Il ne manque pas d'arbitres de grief pour maintenir des congédiements d'employé-e-s pour des larcins moins importants en invoquant la rupture du lien de confiance entre l'employeur et l'employé. Les travailleuses et travailleurs du Centre d'accueil de Brossard n'ont plus confiance dans l'administration Trempe, c'est pourquoi ils réclament l'intervention rapide et ferme du ministère. Selon Michel Fontaine, vice-président de la FAS-CSN, «les actuels détenteurs du permis se sont eux-mêmes disqualifiés».

En réclamant de la ministre Lavoie-Roux que le permis soit confié à une corporation publique, la Fédération et le syndicat veulent

prévenir toute spéculation sur la valeur du permis que le MSSS finance de toute façon avec des fonds publics.

Le Centre d'accueil de Brossard est un «établissement privé conventionné», les Trempe en sont propriétaires mais jouissent de subventions annuelles pour opérer. Les employés syndiqués ont des conditions de travail et de salaires semblables à celles des syndiqués des établissements publics. Actuellement, le centre héberge 142 personnes âgées sur une possibilité de 175 lits. Il s'agit d'un ancien motel de deux étages. Ces locaux sont désuets et inadéquats pour donner des services de qualité à cette clientèle.

Par ailleurs, parallèlement au déroulement de l'enquête policière et du processus



judiciaire qui a suivi, le ministère et la compagnie des Trempe ont enclenché la réalisation d'un plan de relocalisation du Centre d'accueil. Un édifice neuf est actuellement en construction à Brossard et la relocalisation est prévue pour novembre 1989. Or, l'emprunt bancaire de 12,4 millions \$ nécessaire à la construction est garanti

par les subventions à venir du ministère.

«La tutelle n'est qu'une solution temporaire. À long terme, nous réclamons que le nouveau centre soit géré par une corporation publique déjà existante ou à créer. C'est une question de crédibilité car il s'agit de la gestion d'un service public», de conclure Michel Fontaine.

Hôpitaux

Le scandale des fins d'exercice financier

Plusieurs syndicats de la Fédération des affaires sociales sont récemment intervenus publiquement contre des fermetures temporaires de lits et de services. C'est devenu, de l'aveu même des porte-parole des associations patronales, une opération annuelle de balancement des budgets, située en février et mars, à la fin de l'exercice financier.

Les employeurs invoquent souvent la prise de vacances d'hiver par les employés, en particulier lors du congé scolaire de fin février, comme prétexte pour justifier leurs décisions de procéder à de telles réductions des services.

À Mont-Laurier

Le syndicat du Centre hospitalier de Mont-Laurier dénonçait pour sa part, en février, la mauvaise gestion de «l'administration qui a mis en place de nouveaux services sans avoir les budgets autorisés pour le faire, mais qui accuse la hausse des coûts associés aux avantages sociaux prévus dans les conventions collectives» pour justifier des coupures de 150 000\$, correspondant au déficit anticipé sur un budget de 11,5 millions\$.

Mais ce qui choque le plus les gens, c'est d'apprendre que les cadres se partageraient 40 000\$ comme «prime au rende-

ment». Drôle de rendement que celui de découvrir à deux mois de la fin de l'exercice financier que l'on n'a pas prévu des «coûts prévus aux conventions collectives»!

À Rimouski

Les cinq syndicats du Centre hospitalier régional de Rimouski dénonçaient eux aussi le choix du Conseil d'administration de partager 34 000\$ sous forme de primes d'excellence à une quinzaine de cadres plutôt que d'utiliser ces sommes pour combler les remplacements nécessaires.

Le directeur général, Roger Brodeur, soutenait publiquement: «Il ne s'agit que d'une réduction de services de 15% dont le but est de contribuer à combler le déficit budgétaire et de permettre aux employés qui le désirent de prendre congé avec leurs enfants pendant la semaine de relâche (scolaire)».

Ce centre hospitalier a fermé ses services externes et d'urgence durant le temps des Fêtes, à la Saint-Valentin et durant la semaine de relâche. «Pourquoi pas aussi à l'anniversaire du directeur général?». Il faut un bon moral pour faire face à des gestionnaires pareils.

Rapport de Grandpré Encore la grande entreprise!

En mettant l'accent uniquement sur les besoins en formation professionnelle, le Rapport de Grandpré ne tient compte que des préoccupations des grandes entreprises en matière d'ajustement au libre-échange.

C'est ce qu'ont déclaré le 30 mars la FTQ, la CEQ, la CSN et l'UPA dans une première réaction au rapport du comité mis en place par le gouvernement Mulroney.

En avouant que l'ajustement au libre-échange nécessitera des modifications importantes de la part des entreprises, M. De Grandpré admet ce que les patrons ont toujours nié avant les élec-

tions: le libre-échange provoquera des restructurations économiques importantes.

Malheureusement, son approche laisse pour compte les salariés qui perdront leurs emplois (qu'on peut évaluer à environ 75 000 seulement au Québec) et qui ne pourront se recycler facilement.

La CEQ, la CSN, la FTQ et l'UPA demandent au gouvernement Mulroney de donner suite à ses engagements électoraux en s'assurant que le libre-échange soit bénéfique pour l'ensemble des Canadiens.

La CSN propose, quant à elle, les quatre points suivants:

1) Une extension du Programme d'aide aux travailleurs âgés à l'ensemble des travailleurs de 55 ans qui perdent leur emploi suite à une fermeture ou mise à pied (i.e. une pré-retraite financée par le fédéral).

2) L'introduction d'une réglementation pour forcer les entreprises à accorder un pré-avis d'un an avant de fermer une usine.

3) Des prêts à taux d'intérêt réduits aux PME et aux agriculteurs qui font des investissements créateurs d'emplois dans le cadre d'ajustements à la concurrence internationale.

4) Des prêts à taux d'intérêt réduits aux entreprises qui s'établiront dans des régions où sont concentrées les pertes d'emplois dans le cadre de la restructuration, ou lorsque le taux de chômage régional dépasse la moyenne canadienne.

Assemblée générale de la FATA

La Fondation pour l'aide aux travailleuses et aux travailleurs accidentés (FATA) tiendra sa prochaine assemblée générale le 22 avril, de 9 à 16 heures, à la Casa d'Italia, 505 Est rue Jean-Talon (Métro Jean-Talon).

Les membres actifs recevront une convocation écrite. Les donateurs sont invités à participer comme observateurs.

Pour plus d'informations: FATA - 514-271-0901.

À «l'anglaise»...ou une baffe à la Loi 101

Les 450 travailleurs syndiqués (CSN) de l'usine Expro de Valleyfield s'insurgent contre l'attitude de leur employeur face à la Loi 101, au chapitre de la langue de travail. Selon le président du syndicat, Marc Laviolette, le président et chef de direction de l'entreprise, M. J. A. d'Ailly, interprète à sa façon la Charte de la langue française. En fait, pour lui, la législation québécoise en matière de langue ne semble pas exister.

En poste depuis 1987, le p.d.g. brandit le flambeau du bilinguisme canadien pour justifier la démarche qu'il a fait sien depuis son arrivée au Québec, c'est-à-dire utiliser le français et l'anglais dans ses communications écrites avec le personnel tout en respectant, c'est du moins ce

Mauvaise foi et provocation

Les représentants syndicaux croient que la compagnie fait fi de la Loi 101 et privilégie un climat de tension dans ses rapports avec ses employés en agissant ainsi. «*Nous sommes 450 employés francophones à l'usine; il n'y a pas d'anglophones. Quelques cadres, c'est tout. Lorsque l'employeur utilise les deux langues officielles pour s'adresser à des travailleurs francophones, cela relève non seulement du ridicule, mais de la pure provocation*», affirme le président du syndicat.

Marc Laviolette a par ailleurs déclaré que le syndicat entendait mener cette revendication jusqu'au bout.



qu'il affirme, la prédominance du français. Généralement, le texte français apparaît au premier plan, suivie de l'anglais, sur la même feuille. «*À la table de négociation, les représentants syndicaux se sont plaints à plusieurs reprises, mais sans succès. Nous avons invoqué l'esprit et la lettre de la Loi 101 - (art. 41) - et on s'est fait répondre que la compagnie applique le binlinguisme canadien et que c'est son droit*», a précisé Marc Laviolette. Rappelons brièvement que l'article 41 stipule que l'employeur est tenu de rédiger dans la langue officielle les communications qu'il adresse à son personnel.

«*On va nous respecter! Il n'est pas question de reculer d'un pouce sur ces droits fondamentaux*», a-t-il lancé. En ce sens, le syndicat pourrait faire pression auprès des organismes de contrôle, dont l'Office de la langue française.

Abordant la question de la démarche de francisation de l'usine Expro, amorcée en 1978, Marc Laviolette a déclaré que les ex-proprétaires d'Expro avaient fait preuve d'une volonté de se conformer à la Loi 101, mais que depuis l'arrivée du Torontois M. J. d'Ailly, «*on assiste à une stagnation, voire même à une régression linguistique au sein de l'entreprise*».

Beloit \$530 000 au fonds de pension

Le syndicat des travailleurs de Beloit, à Sorel, vient d'enregistrer une victoire qui tombe à point nommé, alors que se discute un projet de loi touchant les fonds privés de pension.

L'entreprise s'est en effet rendue aux arguments du syndicat, affilié à la fédération de la métallurgie, en versant au fonds de pension un montant évalué à environ 530 000\$. C'est après 17 mois de négociation que cette entente à l'amiable est intervenue.

Après que le syndicat, en novembre, eut dénoncé l'attitude de la compagnie, cette dernière y allait d'une première offre de 175 000\$, jugée insuffisante par le syndicat. Beloit a finalement accepté de maintenir le même taux d'évaluation actuarielle utilisé antérieurement pour le calcul de la valeur des sommes transférées.

Salvador, terre d'injustices

par Clément Trudel *

La démocratie-chrétienne au Salvador? Elle agonise dans la corruption. L'ingénieur José Napoleon Duarte se meurt. Son successeur en a récolté tout le discrédit; il a connu la défaite lors des élections du 19 mars, avec les bavures que l'on sait, sauf que les rites funéraires deviennent plus spectaculaires lorsque 300 journalistes rendent hommage à trois des leurs tombés sous les balles de l'armée!

Montent maintenant en scène le planteur Alfredo Cristiani et son parti ARENA dont l'un des ténors, Roberto d'Aubuisson, est soupçonné de diriger l'escadron de la mort (impuni) responsable du meurtre de l'archevêque Romero, le 24 mars 1980.

Washington tentera, avec Cristiani comme avec Duarte, de poursuivre sa politique de lutte sans merci aux «insurgés», dans un pays où le budget officiel est moindre que les sommes que consacrent les Etats-Unis à son plan de «containment». Le revenu per capita, depuis 1980, a chuté d'environ 40% au Salvador. Systématiquement, ceux qui se tiennent debout pour tenter de changer cette situation inéquitable, s'exposent aux représailles. Plus du tiers de la population est déplacé ou a fui depuis neuf ans, devant les 70000 cadavres accumulés par la guerre.

L'an dernier, une explosion au siège de l'UNTS (Union nationale des travailleurs salvadoriens) se produisait dans les heures qui précédaient la marche du ler

mai. On ne peut pas dire que la conjoncture soit tellement différente en 1989. L'on peut retenir, comme le fait cet ancien coopérant au Salvador, Evan Fax-Decent, de Winnipeg, rendu infirme par une explosion qu'il attribue à l'armée salvadorienne (voir le *Globe and Mail* du 21 mars), que la brutalité va s'accroître une fois l'équipe Cristiani en place: «*Tout l'appareil militaire tend à une guerre totale. Les militaires sont très soupçonneux de tout groupe de pauvres organisé de quelque façon et voient tout partisan (des pauvres) comme leur ennemi*».

La guerre épuisante

L'on noircit le tableau exprès? Que l'on songe au «débat national» suscité en septembre dernier par l'église catholique. Le document final souhaitait un cessez-le-feu immédiat et la relance du processus de dialogue-négociation «pour la paix

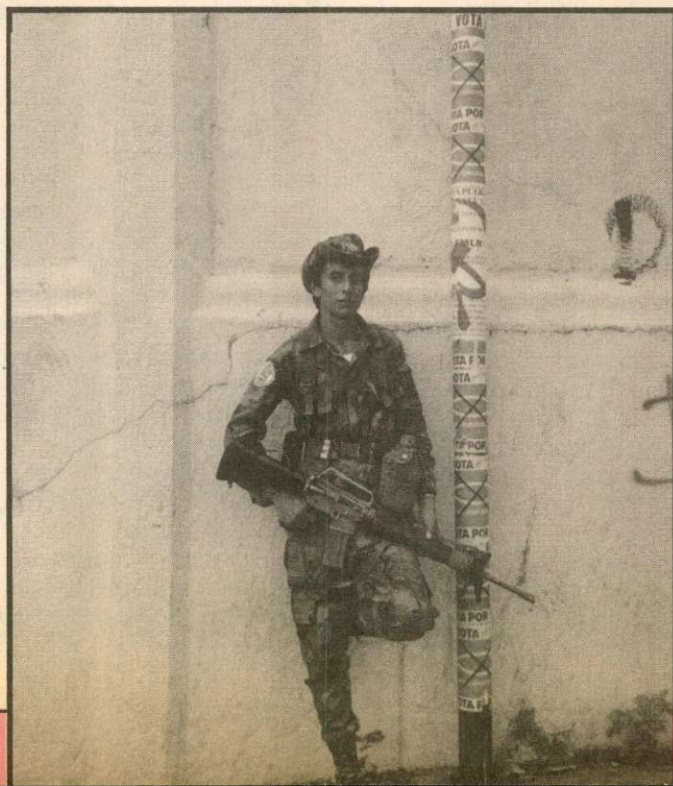
au Salvador». Il y eut bien quelques tractations mais dans l'ensemble, ce fut «niet». En collaboration avec le Conseil oecuménique des églises (Genève), le Comité inter-églises des droits humains en Amérique latine (CIEDHAL), qui a son siège à Toronto, a produit un rapport accablant de 30 pages sur l'augmentation de violations des droits humains au Salvador en 1988. La mobilisation populaire suscite la répression, dit un sous-titre du document consacré à la «militarisation» des lieux de travail pour contrer les activités syndicales. A l'appui de cette vision lucide de répressions brutales, CIEDHAL cite le dernier rapport d'Americas Watch (*Labor Rights in El Salvador*):

«*Contraint de supporter une part disproportionnée des coûts de la guerre civile, le mouvement syndical est confronté à une classe patronale bien décidée à main-*

tenir des salaires de subsistance et à un gouvernement qui a déjà employé diverses tactiques - de l'arrestation à l'assassinat - pour maintenir le calme».

Americas Watch souligne que dans un contexte de guerre, les responsables de l'Etat salvadorien n'ont été que trop enclins à utiliser les étiquettes de «subversif» ou «associé à la guérilla» pour mieux sévir contre les syndicats actifs. Ainsi, à plusieurs reprises, le gouvernement Duarte a employé la rhétorique de la démocratie tout en niant ses garanties à une proportion importante des travailleurs. Par exemple, en adoptant une Loi d'urgence nationale permettant de proclamer l'état d'urgence... lorsque la continuité des services publics est... interrompue ou sévèrement menacée. Or cette loi, conçue pour casser les grévistes de l'électricité, a de fait été utilisée pour limiter arbitrairement le syndicalisme à l'intérieur du secteur public. L'on connaît aussi le recours traditionnel à la force brutale pour faire obstacle à la syndicalisation des travailleurs ruraux, dont beaucoup sont privés de ces terres que leur accordent pourtant des décrets de réforme agraire. La «guerre épuisante» se poursuit; les injustices et les crimes demeurent le plus souvent impunis. Ah! si les volcans pouvaient prendre parti, ils sauraient où jeter leur lave!

*Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*.





La solidarité de 3 500 pilotes: l'élément qui a fait toute la différence dans la grève d'Eastern.

États-Unis

Il y a de la solidarité dans l'air!

La grève qui se poursuit à Eastern Airlines constitue, à n'en pas douter, le test pour l'action syndicale aux États-Unis pour la prochaine décennie. C'est par un vote de 97% que les quelque 9000 machinistes et préposés aux bagages du septième plus gros transporteur aérien du pays ont déclenché un arrêt de travail le 4 mars dernier. L'écart entre les parties est énorme: les patrons exigent des concessions salariales de 125 millions de dollars; les employés se battent pour des gains de 50 millions \$! Les conséquences de la grève sont énormes: les 31 200 employés de la compagnie ont dû quitter le travail; 250 avions sont re-

tenus au sol et les 100 000 passagers habitués des 1040 vols offerts habituellement ont changé leurs habitudes de voyage. Les pertes quotidiennes sont évaluées à 4 millions \$. Frank Lorenzo, le PDG haï, a tenté le coup de la faillite, tactique qui lui avait réussi il y a cinq ans pour briser le syndicat de la Continental Airlines. Mais la solidarité prévaut chez Eastern: les 3 500 pilotes ont refusé de franchir les lignes de piquetage.

Afrique du Sud

Bilan sanglant

Une étude rendue publique par un groupe de chercheurs de l'Université de Durban présente un bilan chiffré du drame affreux qui secoue depuis trop longtemps l'Afrique du Sud: au cours des quatre dernières années, 4 000 Sud-Africains ont été tués! De ce nombre, 163 militants de l'African National Congress (ANC), la principale organisation révolutionnaire du pays et 187 policiers et militaires. Et ces violences continuent: le 10 mars dernier, quatre Noirs, membres du Syndicat des travailleurs des ports et des chemins de fer, ont été condamnés à la peine capitale pour le meurtre de quatre non-grévistes lors d'un conflit de travail en 1987.

Grèce/Brésil

La générale

La grève générale, l'arme ultime de la classe ouvrière, a été utilisée récemment. Le 2 mars, la Confédération générale

des travailleurs grecs (CGTG) a lancé un mot d'ordre auquel ont répondu pour vingt-quatre heures deux millions de salarié-e-s du pays. Le 15 mars, les syndicats de gauche brésiliens ont demandé à leurs membres de cesser le travail pour 48 heures. Ces arrêts de travail visaient la gestion économique des pays concernés.

Terre-Neuve

Oh! la belle victoire

Quelque 3 000 travailleurs des industries du poisson ont remporté une belle victoire après huit semaines de grève: des augmentations de 23% pour les trois prochaines années. Quelque 1 200 ouvriers de quatre autres usines continuent encore l'arrêt de travail.

Italie

Sus à la justice américaine

Les Américains, on le sait, aiment bien donner des leçons de démocratie au monde entier. Actuellement pourtant, ils reçoivent des leçons de justice. Quelque 300 juristes italiens sont en effet intervenus auprès du président Bush pour la libération de Silvia Baralini, condamnée à New York pour complicité dans un vol à main armée en 1981 et qui souffre d'un cancer de l'utérus. Sa peine de prison est de 43 ans et les conditions de détention sont infectes. Cette action se mène parallèlement à la mobilisation de centai-

nes de milliers d'Italiens qui s'activent pour sauver de la peine capitale Paula Cooper, 19 ans, condamnée pour meurtre en Indiana alors qu'elle n'avait que 15 ans. A noter que dans cet État, la peine de mort existe théoriquement pour les enfants dès qu'ils ont atteint... dix ans!

Venezuela/Trinidad

La faute au Fonds

Le fonds monétaire international (FMI), on le sait, est dominé par les dix pays les plus industrialisés du monde (dont le Canada). Et cette domination, les actualités nous le rappellent, est sanglante. Les 27 et 28 février, le peuple vénézuélien est descendu dans la rue pour protester contre les mesures d'austérité décrétées par le gouvernement pour respecter sa dette au FMI; l'armée a riposté: 2 000 arrestations, 3 000 blessés, 300 morts. Le 6 mars les habitants de Trinidad/Tobago ont dit non aux coupures du gouvernement pour respecter sa dette au FMI. Des violences ont suivi. Rappelons que la question de la dette extérieure pour les pays d'Amérique latine constitue le problème le plus explosif: on l'évalue à 420 milliards \$. Le Brésil, le Mexique, l'Argentine et le Venezuela totalisent à eux quatre 300 milliards \$. A quand un moratoire définitif?

PARLONS MÉDIAS ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

Un reportage ne fait pas le printemps... hélas!

Les médias nous réservent parfois d'heureuses surprises. Même la télévision. C'est pourquoi j'en parle, même si cela date de quelques semaines.

C'est tout à fait par hasard qu'à la mi-février, j'ai vu à l'émission Actuel de Radio-Canada le reportage sur Léonard Otis préparé par l'équipe de Matane et intitulé *L'homme qui aimait les arbres*.

A l'heure où on n'en a que pour les fusions, la mondialisation, l'entreprise privée dans ce qu'elle a de plus gros, de plus monstrueux, il était rafraîchissant d'entendre cet homme de Saint-Damase, un village un peu perdu de l'arrière-pays gaspésien; de l'entendre raconter comment il avait, patiemment et avec amour, cultivé sa petite forêt.

Léonard Otis n'est pas, il est vrai, le premier venu. Il a mérité je ne sais plus combien de «mérites» comme forestier et agriculteur. Il me les avait déjà

montrées, ses médailles. Avec fierté, en expliquant que c'était là ses diplômes à lui, qui n'avait pas eu la chance de fréquenter nos institutions dites de haut-savoir.

À une époque où, sous prétexte d'aménagement, il n'était question que de fermeture de villages, il prêchait les fermes forestières, la culture systématique des boisés privés.

Certains universitaires fraîchement diplômés avaient oublié, dans leur beau plan du Bureau d'aménagement de l'est du Québec, que la forêt, ça pouvait repousser, et qu'il y avait peut-être encore un bel avenir productif dans les quelques douzaines de localités qu'ils rayaient de la carte.

De Cabano à Matane en passant par la Matapédia, Léonard Otis a été de tous les mouvements pour obtenir des usines de transformation d'une forêt qui pouvait renaître et dont, chez lui, il faisait chaque jour la preuve.

Toujours dans ce chaleureux portrait télévisé, j'ai revu avec tout autant de plaisir Jeannot Pelletier, cet ex-camionneur exilé à Montréal durant les grands

travaux du métro et qui, à la fin des années soixante, avait décidé de revenir au pays natal.

Il habite encore Sainte-Paula, derrière Matane, un coin plus perdu que Saint-Damase où sont nées, à l'automne 1970, les opérations *Dignité* à l'instigation de l'ex-curé Charles Banville.

Jeannot Pelletier n'a pas réalisé son rêve, lui qui a tenté, malgré les technocrates, de mettre sur pied la première véritable ferme forestière sur le modèle de ce qui existe dans les pays scandinaves. Mais il n'est pas revenu à Montréal.

Je regardais ces deux vrais bâtisseurs de pays et je pensais au gouvernement, à ce qui se dit de notre gouvernement, qui en est à sa je ne sais plus quelle nième réforme de la gestion forestière, toujours aussi pogné entre nos intérêts collectifs et ceux des grandes papeteries.

Ces grandes papeteries qui, il y a quinze ou vingt ans, refusaient de s'engager vraiment dans le reboisement des forêts qu'elles avaient dévastées en se plaignant de la concurrence des forêts du sud des États-Unis, et qui maintenant ont le culot de le faire en déplorant, cette fois, la concurrence

des pays scandinaves.

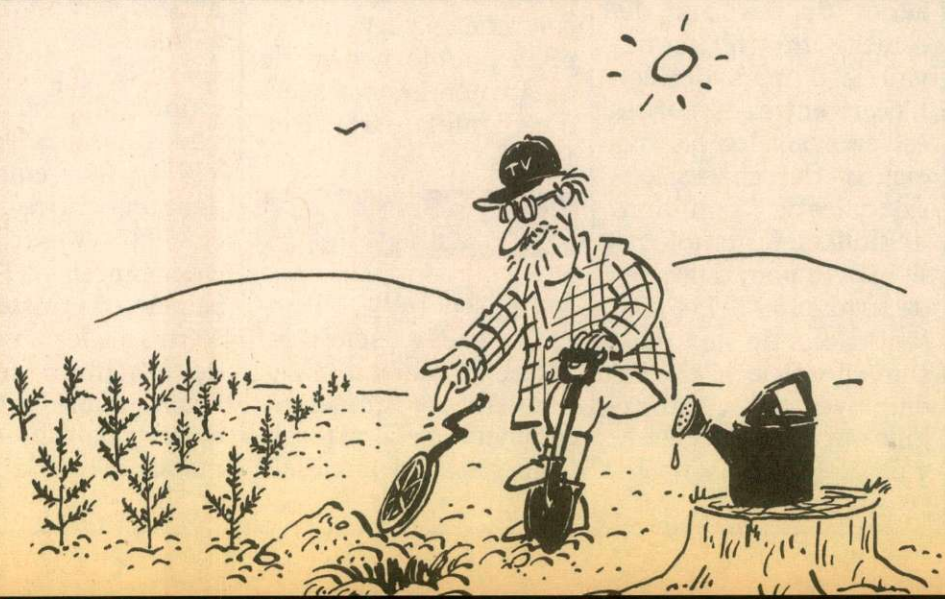
Ce faisant, elles démontrent bien que ce n'est pas une question de climat, mais d'exploitation de la forêt. Elles donnent raison aux Jeannot Pelletier et aux Léonard Otis.

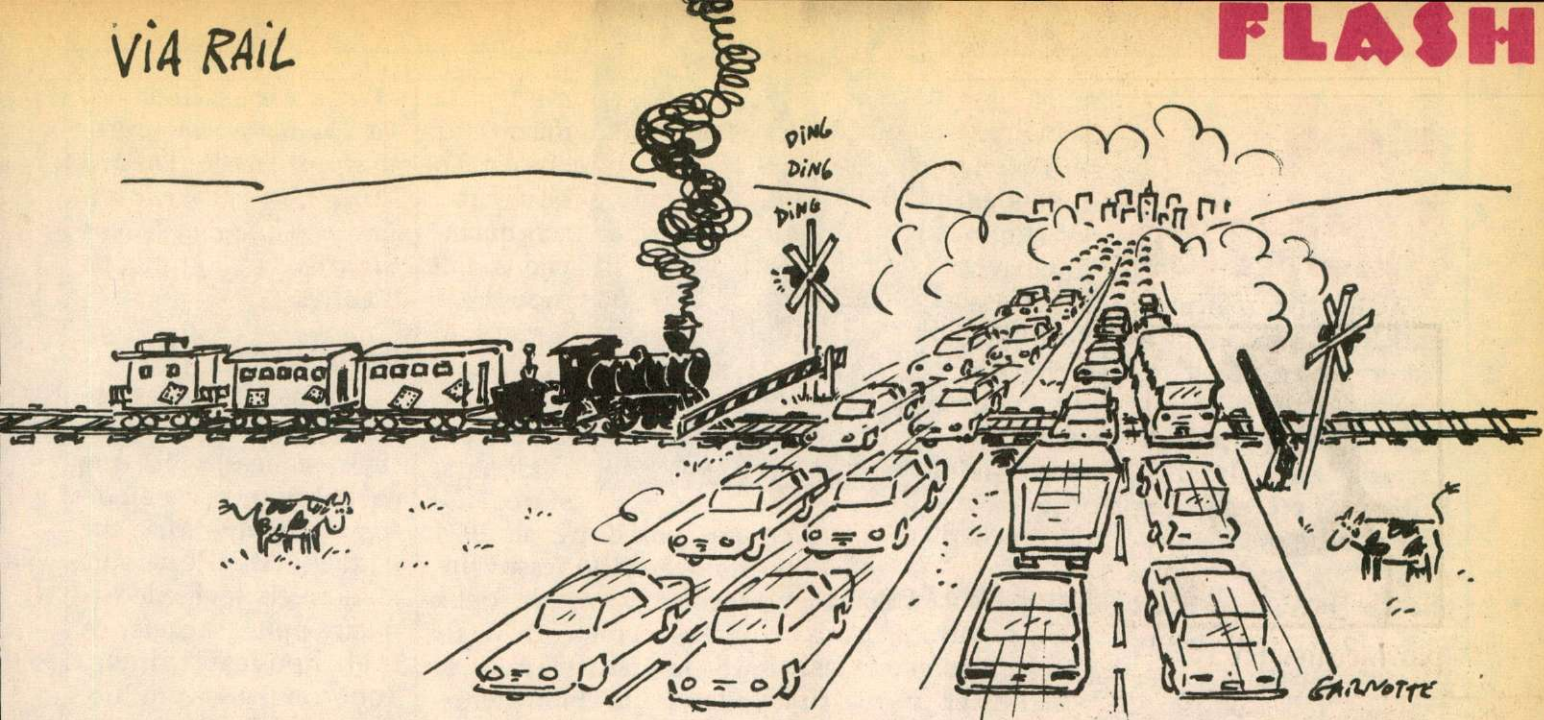
Je regardais ce trop court document et je me disais que cela démontrait également qu'on pouvait être journaliste en région, hors Montréal, et faire de fort belles choses. Et utiles.

Les Montréalais, de par leur nombre, constituent notre opinion publique; ce sont eux qui font et défont nos gouvernements. A ne leur parler dans leurs médias que de leurs problèmes immédiats, en oubliant qu'ils vivent aussi au et du Québec, on nuit aux véritables intérêts du Québec et, partant, aux leurs également.

Et je pensais, me permettez-vous de l'écrire, que nos médias devraient nous présenter à la petite semaine un peu moins de Paul Desmarais et de Malenfant et un peu plus de Léonard Otis et de Jeannot Pelletier.

Enfin, je l'avoue, en voyant ce reportage, vingt ans de journalisme actif me sont remontés dans la gorge.





Médecine du Québec, médecine de Finlande

Brunelle, Yvon et Denis Ouellet, *Finlande, Norvège et Suède: Point d'intérêt des systèmes de santé*, Planification-Évaluation santé services sociaux, Gouvernement du Québec, janvier 1989, 50 p.

En réduisant le débat sur les coûts de la santé aux grands paramètres de la comptabilité nationale que sont les budgets de l'État ou la part du produit intérieur brut consacrée à la santé, on s'imagine à tort qu'il s'agit du test ultime de la sollicitude d'une société à l'égard de ses concitoyens et de ses concitoyennes.

En fait, ce ne sont pas les États qui consacrent le plus haut niveau de dépenses à leurs services médicaux qui montrent les meilleurs résultats au chapitre des performances en santé, de l'accès aux services, de l'égalité des citoyens et des citoyennes devant la maladie.

On a souvent parlé de la médecine américaine, la plus chère des pays industrialisés: le niveau du PIB consacré à la san-



té passera de 11 à 13 pour cent vers 1992. Et pourtant, il n'y a pas de pire exemple que les USA en ce qui a trait à l'inégalité des personnes devant la maladie et devant la mort.

Un pays comme la Finlande, qui affiche de bien meilleures performances que l'Amérique, ne consacre que 6,8 pour cent de son PIB aux dépenses en santé.

La Finlande offre une protection sociale supérieure à ce que l'on retrouve ici. Les systèmes de soins en Scandinavie font partie de politiques nationales, où la politique sociale intègre celle de la santé. Et il s'agit de

systèmes de soins publics, globaux, universels et à forte couverture.

«Ces pays conservent une volonté politique de réduire encore davantage les écarts. Ceux de santé sont certes les premiers considérés, mais également ceux de revenu, de logement, de travail.»

«Dans ces pays, les écarts socio-économiques, en particulier en terme de revenus, sont assez faibles ...»

La mise en oeuvre d'une politique de santé et de bien-être au Québec pourrait se faire en s'inspirant largement de l'exemple de la Norvège et de la Finlande, pays qui présentent des similitudes avec le Québec, du point de vue du climat et de la population.

Nos dépenses consacrées à la santé sont supérieures à celles de ces pays, dépassant neuf pour cent du PIB. Pourtant, notre système approche le seuil de la crise, les soins et les services étant sous-financés et en état de pénurie à bien des égards.

Dans leur étude sur la Finlande, la Norvège et la Suède, Yvon Brunelle et Denis Ouellet, du ministère de la Santé et des Ser-

vices sociaux, nous font voir ce qui a permis à ces pays d'atteindre de meilleures performances socio-sanitaires à l'intérieur de systèmes publics aux mêmes caractéristiques que les nôtres, tout en contrôlant mieux les coûts.

Pour ma part, je retiens que la principale différence entre notre système et le leur se situe dans les caractéristiques de la médecine qui se pratique de part et d'autre.

Le système scandinave s'appuie moins sur l'hôpital. Il existe partout des centres de santé publique ayant une mission plus vaste que nos CLSC et sous le contrôle des communautés locales.

Les médecins de ces pays ont beaucoup cédé de leurs pouvoirs corporatifs. Ils sont à salaire pour la majorité et gagnent environ deux fois le salaire moyen du pays alors qu'ici le rapport est de 4 à 5. Les professions infirmières y investissent un plus large champ d'intervention et sont moins soumises aux médecins.

Claude Saint-Georges

Jesse Winchester

Un soir de mai ou de juin 1976, j'étais entré, histoire de me désaltérer après une journée de tourisme, dans un pub de Victoria, en Colombie-Britannique. C'est là que j'ai entendu, pour la première fois, Jesse Winchester. Je suis sorti du pub, plus tard, enchanté par ses musiques country-blues, folk et pop teintées par ses racines du sud des États-Unis.

Montréalais d'adoption

Au retour de ce voyage dans l'Ouest du Canada, je me suis mis en quête des disques du chanteur et guitariste que je venais de découvrir. Ces recherches m'ont appris qu'il était Montréalais d'adoption et, si je ne me trompe, qu'il s'opposait à l'intervention américaine au Vietnam. D'où

sa décision de ne pas servir de chair à canon et, conséquemment, de quitter Nashville, Tennessee, pour ensuite trouver refuge à Montréal.

Apprendre à l'aimer...

J'ai surtout appris à aimer la musique de Jesse Winchester par deux microsillons. En 1972, il s'est rendu aux studios André Perry, à Montréal, et Eastern Sound, à Toronto, pour y enregistrer «Third Down, 110 To Go». Parmi les 13 pièces que comprend ce microsillon enregistré sur étiquette «Bearsville», citons les très belles chansons intitulées «Isn'T That So», «North Star», «Midnight Bus», «Silly Heart» et «All OF Your Stories». Plus tard, j'ai



mis la main sur «Learn To Love It», titre qui invite à l'amour à porter à un nouveau-né et au Québec... D'ailleurs, sur ce dis-

que, enregistré en 1974 sur Bearsville, Jesse Winchester y va de deux pièces en français: «L'air de la Louisiane» et «Laisse le bon temps rouler». Cette dernière sera, à l'époque, reprise par plusieurs artistes du Québec, dont Steve Faulkner, si ma mémoire est bonne. «Learn To Love It» baigne encore plus que le précédent dans le country-blues acoustique et dans l'atmosphère cajun. En plus des deux pièces citées ci-haut, chacune des chansons de cet album est un véritable petit bijou. Je pense plus particulièrement à

«Wake Me», «How Far To The Horizon», «Mississippi, You'Re On My Mind», «Pharaoh'S Army», «The End Is Not Sight», et combien d'autres.

Des nouvelles...

Sans nouvelles de Winchester depuis plusieurs années, voilà que j'ai appris qu'il venait de sortir «Humour Me», sur étiquette Attic. Je me suis alors précipité chez le discaire pour y acheter ce tout nouveau vinyle. Tout comme ses productions précédentes, l'album «Humour Me» est marqué au coin de la belle voix de Winchester, sa douceur, son humanisme et une très grande qualité d'enregistrement! Voilà un autre disque que je n'hésite aucunement à vous recommander.

Michel Crête

Le dernier spectacle des Beatles

Le 30 janvier dernier marquait le 20e anniversaire de la dernière prestation publique des Beatles.

Une journée avant la fin de l'enregistrement de l'album *Let it be*, les Fab Four jouent en direct sur le toit du siège social de Apple. Dans les rues avoisinantes, la foule, surprise, se rassemble pour assister à ce spectacle inattendu.

Avant que les Bobbies n'interrompent le spectacle, les Beatles jouent quelques nouvelles compositions, dont *Get Back*, qui figurera

sur l'album. Cette dernière prestation publique, de même que toute la séance d'enregistrement, est filmée par une équipe dirigée par Michael Lindsay-Hogg.

Après un mois, 28 heures de film ont été tournées et plus de 100 heures de musique enregistrées. Parmi les 70 chansons enregistrées, 12 seulement sortiront sur *Let it be* et une autre

douzaine sur des albums pirates. Notons que le succès *Don't Let me Down* a été enregistré lors de cette session, mais ne sortira que sur un 45 tours.

Pour les membres du groupe, *Let it be* aura été un retour aux sources vers le rock et le rhythm'n'blues. Pour les auditeurs, il demeure un disque enregistré dans une atmosphère «live». Mal-

heureusement, l'album porte la marque de Phil Spector qui a complètement réarrangé certaines pièces, dont *Across the Universe* et *The Long and Winding Road*. L'album sortira plusieurs mois après *Abey Road*, qui demeure le dernier disque du groupe.

Louis-Serge Houle



Au secours Pasteur!

C'est triste mais c'est comme ça.

Le célèbre Institut Pasteur de Paris, du nom du non moins célèbre savant Louis Pasteur, a décidé d'appliquer à la langue française le procédé connu sous le nom de pasteurisation.

Ce procédé consiste à «chauffer un liquide fermentiscible, puis à le refroidir brusquement, de manière à y détruire un grand nombre de germes pathogènes».

En décidant de publier sa revue dans la seule langue anglaise, l'Institut ne fait pas que jeter un froid sur les efforts consentis pour maintenir à flot une langue française soumise aux pressions anglophones. L'Institut Pasteur, ce faisant, considère le français comme un «germe pathogène» qui risque de nuire à l'avancement de sa science.

C'est en pensant à tout cela qu'il m'est venu à l'esprit que, tant qu'à y être, on pourrait peut-être appliquer la pasteurisation de façon généralisée. Dans le cas de M. Bourassa, c'est déjà fait: chauffant et refroidissant les situations à temps et à contre-temps, il applique déjà le principe d'une gestion pasteurisée. Qu'un germe de

discorde se présente, il sera immédiatement neutralisé.

Mais c'est sans doute pour les dirigeants d'Hydro Québec qu'un stage à l'Institut Pasteur serait le plus bénéfique. Ils pourraient y constater de près les résultats souvent fort inquiétants des hausses et baisses subites de température sur les corps vivants. Une fois sur place, ils pourraient en profiter pour vérifier par quel phénomène des orages magnétiques au Pôle nord en arrivent à provoquer la rage chez l'être humain...

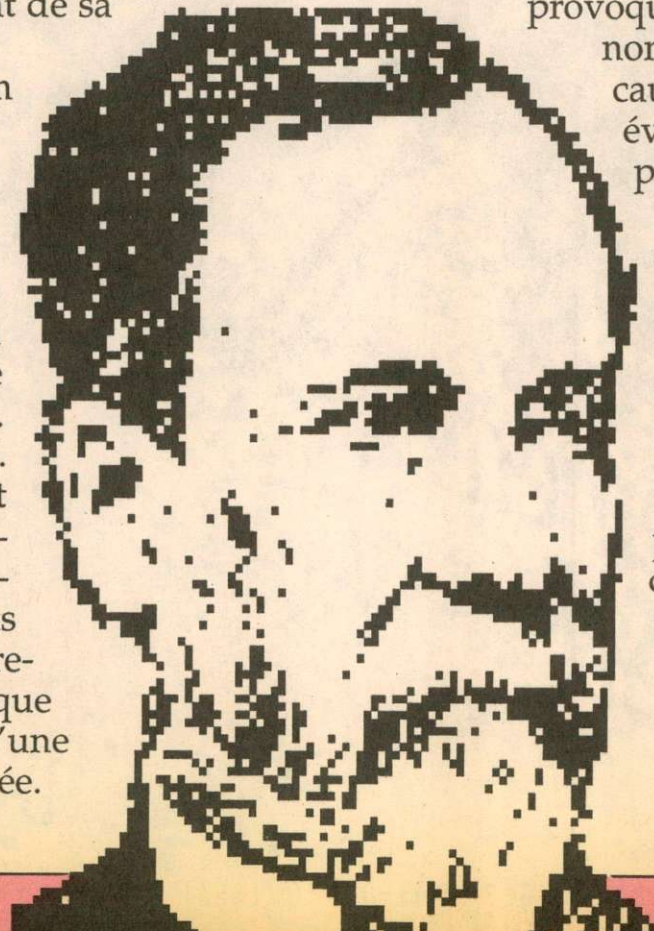
Les techniques, ça s'apprend. C'est ainsi qu'il ne faut surtout pas essayer de pasteuriser le lait avant même que les vaches ne l'aient livré. N'en rions surtout pas, puisqu'on nous apprenait jeudi que «des tensions parasites causées par du courant électrique vagabond»

provoquaient de curieux phénomènes chez les laitières, causant des dommages évalués à quelque 20 000\$ pour chaque producteur.

On a tendance à l'oublier aujourd'hui, mais l'Institut Pasteur ne fait pas seulement dans l'anglais. Depuis sa création, il y a cent ans, il fait aussi dans la rage. Ce qui pourrait peut-être expliquer bien des choses.

It is, is it not?

Michel Rioux



jeunes CSN

*On
Compte!*

**Rassemblement
DES
Jeunes CSN**

14 15 16 AVRIL 89 • CÉGEP DU VIEUX-MONTREAL • INFO: 598-2097

